



Commentaires

Consultation de la population canadienne sur le
fonctionnement de (ACÉUM)

Direction des négociations commerciales – Amérique du Nord
Affaires mondiales Canada

3 novembre 2025

Le 20 septembre 2025, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique portant sur l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACÉUM) en prévision de sa révision prévue en 2026. L'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) désire participer à la discussion puisque plusieurs dispositions de cet accord de même que le contexte politique dans lequel il s'inscrit affectent directement la santé économique des entreprises qu'elle représente.

En effet, l'AQPM regroupe, représente et conseille plus de 150 entreprises québécoises de production indépendante en cinéma, télévision et web, soit la vaste majorité des entreprises du Québec produisant ou coproduisant des contenus audiovisuels pour tous les écrans, en langues française, anglaise et autochtones.

Mentionnons également que l'AQPM est membre de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et qu'elle partage les positions défendues par la Coalition et énoncées dans le cadre de la récente consultation. Les commentaires de l'AQPM porteront cependant de façon plus spécifique sur le secteur audiovisuel. Rappelons que l'industrie audiovisuelle canadienne génère près de 180 000 emplois au Canada et qu'avec sa valeur globale de production de 9,6 milliards \$, elle contribue pour près de 11 milliards \$ au PIB.

L'industrie audiovisuelle forge notre identité à travers les contenus qu'elle porte à l'écran et qui divertissent, informent et rassemblent la population canadienne. Les Canadien(ne)s ont d'ailleurs affirmé leur attachement aux contenus culturels canadiens dans un sondage récent effectué à la demande de la Canadian Media Producers Association¹. Les résultats indiquent que 91 % des Canadien(ne)s croient qu'il est important de protéger la culture et l'identité canadiennes particulièrement face à l'influence exercée par les États-Unis. De plus, 83 % des répondant(e)s aimeraient voir un investissement public accru dans les contenus audiovisuels afin d'offrir aux auditoires des productions de grande qualité. Enfin, 86 % des répondant(e)s estiment que le gouvernement du Canada devrait soutenir activement les industries culturelles et créatives par le biais de crédits d'impôt et de financement direct.

Les entreprises de production indépendante membres de l'AQPM bénéficient d'ailleurs de ce soutien. Il prend notamment la forme de mesures d'aide financière de la part de Téléfilm Canada, du Fonds des médias du Canada, de la réglementation découlant de la *Loi sur la radiodiffusion*, de crédits d'impôt et des crédits parlementaires octroyés au diffuseur public national.

La capacité du gouvernement du Canada à adopter et à préserver des politiques et une réglementation favorisant les industries culturelles repose sur son habilité à exercer sa souveraineté dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Le Canada a d'ailleurs fait preuve d'un leadership important en la matière en devenant le premier pays à ratifier la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, pavant la voie à 156 autres pays et à l'Union européenne. Les pays signataires s'engagent ainsi à tenir compte des obligations découlant de la Convention lorsqu'elles souscrivent à des obligations internationales.

¹ <https://cmpa.ca/pressreleases/new-poll-finds-majority-of-canadians-support-political-parties-that-champion-canadian-identity-and-canadas-cultural-industries/>, 14 avril 2025.

Mais bien avant son adhésion à la Convention de 2005, le Canada avait reconnu l'importance de préserver la double nature commerciale et identitaire de la culture en intégrant dans ses accords commerciaux une exemption générale afin d'en exclure les industries culturelles. Elle se retrouvait déjà dans l'accord de libre-échange avec les États-Unis de 1988 et a été maintenue lors de la plus récente négociation de l'ACÉUM. Bien que la définition des industries culturelles date de plusieurs années, l'AQPM croit qu'elle permet une interprétation large qui tient compte de l'évolution des technologies. Il semble aussi que dans le contexte politique actuel, il vaille mieux la maintenir. Cela assure également une cohérence entre les divers accords commerciaux conclus par le Canada. La clause de représailles qui lui est associée constitue, par ailleurs, une menace quant à sa portée. En effet, le gouvernement américain pourrait prétendre qu'une mesure culturelle est discriminatoire ou contraire à l'ACÉUM afin d'imposer des mesures compensatoires ayant un effet commercial équivalent. Cette clause fragilise la souveraineté culturelle canadienne puisqu'elle constitue une épée de Damoclès potentielle sur les décisions prises par le Canada pour soutenir le secteur culturel. Idéalement, le Canada devrait tenter de la retirer, mais convenons que la situation n'est pas propice à l'obtention d'un tel résultat.

L'AQPM demande au gouvernement canadien de maintenir l'exemption culturelle générale actuelle dans le cadre de la révision de l'ACÉUM et de s'assurer que sa portée n'en soit pas réduite par le biais de dispositions portant sur le commerce numérique ou l'intelligence artificielle.

Les industries culturelles se déploient désormais dans un environnement numérique. Cela est particulièrement vrai pour le secteur audiovisuel alors que les contenus se retrouvent en rattrapage sur des sites internet des diffuseurs ou sont disponibles sur des plateformes par abonnements, des chaînes FAST et des médias sociaux. Le gouvernement a aussi élargi la portée de la *Loi sur la radiodiffusion* en adoptant la *Loi sur la diffusion continue en ligne* suivant ainsi l'exemple de nombreux pays qui veulent préserver et promouvoir leur contenu national en encadrant les diffuseurs en ligne. Plus que jamais, dans cet univers numérique extrêmement compétitif et monopolisé par quelques puissants joueurs, le Canada se doit de soutenir les entreprises canadiennes de production indépendante dont les contenus racontent nos histoires. Comme détenteurs de la propriété intellectuelle sur ces contenus, ces PME de la création peuvent offrir aux Canadien(ne)s des œuvres qui reflètent leurs valeurs et leur imaginaire. Elles peuvent aussi les faire rayonner sur tous les écrans à travers le monde.

Le Canada doit donc préserver sa capacité à agir pour maintenir sa culture et éviter que le rouleau compresseur américain l'uniformise jusqu'à en faire perdre son identité.

Les pressions se font déjà sentir, car les plateformes américaines sont très réticentes à toute forme de réglementation et elles ont l'écoute de plusieurs élu(e)s américain(e)s dont le président lui-même. Le 21 février 2025, la Maison-Blanche a d'ailleurs publié un Mémorandum dénonçant les pratiques de plusieurs pays visant à préserver leur culture comme étant des taxes discriminatoires imposées aux entreprises américaines². Un groupe de 18 gouverneurs

² <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/02/defending-american-companies-and-innovators-from-overseas-extortion-and-unfair-fines-and-penalties/>

républicains a par la suite dénoncé la *Loi canadienne sur la diffusion continue en ligne* comme menaçant le commerce numérique bilatéral et ayant un effet discriminatoire envers les entreprises américaines³. Il est donc essentiel que le gouvernement canadien résiste à ces pressions qui peuvent se manifester autant dans le cadre de la révision de l'ACÉUM que par une annonce sur le réseau Truth Social du président Trump. C'est même ce qu'il a fait en mai dernier en réitérant l'annonce que des tarifs de 100 % seraient imposés sur les films étrangers⁴. Il a semé un vent d'insécurité dans plusieurs pays, qui sont à la fois des exportateurs de films aux États-Unis et des territoires prisés des Américains pour leurs lieux de tournage, comme le Canada. En effet, près de la moitié de la valeur de l'industrie audiovisuelle nationale provient des tournages étrangers, principalement américains et des services d'animation et d'effets visuels.

Le gouvernement canadien devrait aider l'industrie à réduire sa dépendance envers les tournages américains faits au Canada en augmentant l'aide financière consentie à Téléfilm Canada et au Fonds des médias du Canada. En procédant ainsi, il augmenterait le volume de productions originales canadiennes et soutiendrait du même coup les emplois de milliers de technicien(ne)s, d'interprètes, de scénaristes et de réalisateur(trice)s canadien(ne)s. Un tel soutien rendrait également l'industrie plus résiliente face à des événements extérieurs qui sont difficiles à prévoir comme les grèves de travailleurs de l'audiovisuel dans d'autres juridictions et les changements d'orientations politiques.

Le gouvernement canadien est actuellement engagé dans des négociations commerciales déterminantes avec les États-Unis et il révisera l'ACÉUM dans les prochains mois. L'AQPM réitère l'importance qu'il protège sa souveraineté culturelle en respectant les engagements pris à de maintes reprises à l'effet que « La langue française et la culture canadienne, y compris la culture québécoise, ainsi que la gestion de l'offre ne seront jamais sur la table ⁵».

³ <https://www.cbc.ca/news/politics/canada-online-streaming-act-trade-1.7604639>;
<https://ca.billboard.com/business/streaming/us-congress-canada-online-streaming-act>

⁴ <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/alberta-film-baffled-tariff-1.7647529>
<https://www.canadianaffairs.news/2025/05/06/global-film-industry-reels-from-trump-tariff-announcement/>

⁵ <https://www.ledevoir.com/politique/canada/862438/loi-96-ne-fera-jamais-objet-negociations-trump-dit-mark-carney>